



Le mot du Maire

Chères Guérardaises, chers Guérardais,

C'est le printemps, les jours continuent de rallonger, les beaux jours arrivent !

Moins agréable, c'est aussi le temps du vote des budgets 2023 pour toutes les collectivités territoriales. Chaque ménage a déjà fait le constat de l'augmentation générale des produits de consommation et du coût de l'énergie.

Toutes les structures, du particulier à l'industriel en passant par le commerçant ont les mêmes équations à résoudre ; « maintien de la prestation = augmentation des ressources » ou « ressources égales = baisse de la prestation ».

Voilà dans quel contexte d'inflation, le conseil municipal (CM) s'est posé la question de l'augmentation des taux de vos taxes foncières (TF) sur les propriétés bâties et non bâties. Le gestionnaire estime que tout augmente, comme les besoins, et qu'il faut que les moyens suivent. Le politique considère que l'administré subit déjà les augmentations évoquées plus haut en plus de celles des taxes diverses votées par les instances en amont de la commune. Parmi ces dernières, le CM a relevé l'augmentation par les services de l'État des bases des TF soumises aux taux et qui ne procureront qu'un léger accroissement de nos recettes.

Le débat a débouché sur un vote majoritaire pour ne pas augmenter les taux communaux afin de ne pas alourdir la facture d'impôts locaux des administrés.

Le constat est qu'ils augmentent, quand bien même la municipalité a décidé de ne pas relever ses taux.

D'autres ressources permettront d'assurer le bon fonctionnement communal et de financer ses projets. Les élus s'y attèlent.

Bonne lecture des « brèves » guérardaises.

Daniel Nalis



URBANISME

Un article dans le Vivre à Guérard et ses hameaux de juillet 2022 traitait de l'opération **ECIF** (Échanges et Cessions amiables d'Immeubles en milieu Forestier) conduite par le Département entouré du cabinet GEOFIT.

Cette procédure devrait prendre fin d'ici la fin de cette année. Elle aura permis, entre autres, de nombreux échanges, transferts et regroupements de parcelles en déshérence (à l'abandon, non entretenues) disséminées dans les pentes guérardaises.

Les parcelles, propices à l'implantation de projets agricoles ou sylvicoles, ont suscité l'intérêt de porteurs de projets séduits par les potentialités qu'offre le développement viticole en Ile-de-France en général (IGP inscription géographique protégée) et à Guérard en particulier (DGC dénomination géographique complémentaire), du fait de la géologie particulièrement favorable à ce type de culture.



L'action conjuguée de la SAFER, la révision orientée de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et

la procédure d'acquisition des Biens Vacants Sans Maîtres devraient conforter le mouvement.

La complémentarité avec les autres filières agricoles s'est vérifiée lors de la rencontre des agriculteurs avec les élus dans le cadre de la révision de notre PLU et soutenue par la Chambre d'Agriculture de Région.

Une parcelle défrichée nécessite trois hivers de jachère avant plantation des pieds de vigne. Il faut ensuite au moins quatre ans avant les premières vendanges. De sorte qu'il faudra une petite décennie avant que tous domaines confondus, la surface viticole dans notre commune approche les 50 hectares. Au regard de la surface historique qui comportait plus de 400 ha, ce n'est donc qu'une renaissance partielle, un clin d'œil à notre passé plutôt qu'une production de masse. Nous pourrions alors mesurer les retombées de tous ordres.

En attendant, nos ressources vont évoluer progressivement au gré de l'avancée de ce programme. Relevons que Guérard, village de caractère, grâce déjà à tous ses autres atouts, consolide sa position phare par ce projet dans le futur PNR (Parc Naturel Régional). En effet, il est souligné qu'un développement local passe le plus souvent par



Oui, au parc naturel régional
Brie et Deux Morin,
5^e parc naturel régional d'Ile-de-France

une urbanisation agressive. Alors que nous pourrions observer chez nous dans les pentes, le vert des friches remplacé, non pas par des constructions, mais par le vert des vignes, des vergers, du pastoralisme et de la production de bois de coupes.

Cette inclination viticole est également soutenue, au-delà du PNR B2M et du Département, par la Région qui s'active aussi à trouver des subventions pour préserver notre ruralité et notre typicité.

« Être ainsi les acteurs d'un village, où ses jeunes seront fiers de vivre, voire de travailler, qui aura su prendre le virage de la modernité en s'appuyant sur ses racines et en développant une économie en circuit court. Un paysage toujours vert et rural qui ne sera pas englouti sous l'asphalte et le béton. Une activité principale qui contribuera largement au budget municipal atténuant la pression fiscale pour les administrés.

Un territoire qui ne devienne pas une banlieue de la capitale mais reste sa campagne. »

Le brûlage des déchets végétaux

Le brûlage des végétaux est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne.

Pour vivre tous ensemble, respectons-nous !



Nous rappelons que le SMITOM apporte des aides financières aux particuliers dans le cadre de son plan de réduction des biodéchets (compostage, broyage et mulching), vous trouverez ces informations sur le site :

<https://www.smitom-nord77.fr/actualite/des-aides-pour-une-pratique-du-jardinage-plus-durable/>

VOIRIE / CIRCULATION



Lors de la dernière rencontre du samedi 15 avril 2023 entre notre Maire et le Président du Département Monsieur Jean-François Parigi, ce dernier a affirmé que les dits panneaux seraient retirés incessamment sous peu

Que chacun l'entende et que cette erreur soit enfin réparée.

VIVRE ENSEMBLE

Avec le retour du printemps, les activités de bricolage et de jardinage reprennent. Afin que celles-ci ne deviennent pas source de querelles de voisinage, chacun se doit de respecter quelques règles que nous rappelons ici :

Le bruit

L'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 19ARS41SE du 23 septembre 2019 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de Seine-et-Marne autorise, pour les particuliers, les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage aux horaires suivants :

- De 8h à 12h et de 14h à 20h, les jours ouvrés.
- De 9h à 12h et de 14h à 19h, les samedis.
- De 10h à 12h, les dimanches et jours fériés.

Ceux-ci sont à respecter pour tous les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.



SALLES COMMUNALES

Petit rappel sur l'utilisation des salles communales par les particuliers : la Maison des Georgères (Samedi et Dimanche de 9h à 18h30) et la salle du Grand Morin (du vendredi 14h30 au dimanche) peuvent être louées les week-ends uniquement par les Guérardais.

Conditions d'usage et renseignements sur [querard.fr-location salle](http://querard.fr-location-salle).



CCAS / ACTION SOCIALE

Aide à la personne :

CONTACT au 06 71 62 92 79
CENTRE 77 : 01 64 07 76 10
VYV3 : 01 64 14 42 42

Points d'accès aux droits :

22, rue du Palais de justice 77120 Coulommiers.
☎ 01 64 65 88 60



SCOLAIRE

Rappel aux parents d'élèves : pensez à utiliser l'application Panneau-Pocket qui vous permet d'avoir les informations concernant vos écoles notamment pour avoir le menu de la cantine, information en cas de grève ainsi que tous les évènements concernant la vie de votre village.

Sorties scolaires

Comme tous les ans, la classe de CM2 de madame Sourdot-Nicolas est partie en classe verte en Auvergne à la découverte des volcans du lundi 13 au vendredi 17 mars 2023. Voyage scolaire d'une valeur de 12 692€ soit 453€ par élève (150€ parents / 303€ mairie voté par le conseil municipal). Ce séjour à la maison d'accueil Saint Joseph à Tauves (63) a permis aux enfants de partager un moment convivial en collectivité. Les élèves ont découvert avec une guide du parc des Volcans d'Auvergne les paysages des puys (de la Vache, Vichatel, Banne d'Ordanche, vallée de Chaudefour, le lac Pavin...) et le fonctionnement d'un volcan par la visite de Lemptégy et la fabrication de « son volcan ». De retour en car, en faisant une halte au musée de la pierre de Volvic, les enfants sont rentrés avec des souvenirs pleins la tête et les poches pleines de pierres volcaniques.



Les élèves de CM1/CM2 de madame Ashford ont pu découvrir début mars le monde de l'archéologie avec l'animation d'un atelier sur ce sujet organisé par l'Agglomération.

L'ensemble des écoliers guérardais auront une sortie scolaire organisée grâce aux caisses des écoles et la mairie qui soutient ce projet par le financement des moyens de transport. Sorties prévues pour les maternelles, visite au Sealife et promenade en forêt de Malvoisine, pour les élémentaires, sortie en forêt de Fontainebleau.

PATRIMOINE

La Terrée, ancien rempart médiéval de Guérard, sera restaurée au cours de l'année 2023.

Les chemins continuent à être nettoyés par le groupe des Essarteurs.

Vous pouvez venir en mairie prendre le plan. On peut aussi vous accompagner pour vous faire découvrir nos chemins. ☎ 06 71 6 92 79

FÊTES ET CÉRÉMONIES JEUNESSE ET ANIMATIONS



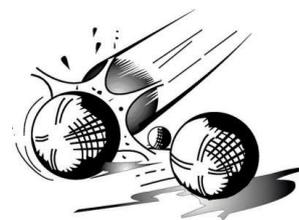
La commission Jeunesse et Animations remercie les quelque 200 enfants accompagnés de leurs parents qui sont venus chasser les œufs, le dimanche 09 avril. Le soleil était au rendez-vous et nous a permis de partager ce sympathique moment de convivialité. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont aidé à la réussite de cette manifestation.



Vecteezy.com

Nous vous donnons rendez-vous **le dimanche 14 mai** pour fêter le **Super Pouvoir du Printemps**.
Surprise, surprise...

... et le samedi 24 juin, pour un **concours de pétanque !**



Des compétences à partager ?

Un peu de temps à offrir aux autres ?

Un peu de votre temps peut faire une énorme différence et permettre de continuer à offrir à nos jeunes et à leur famille, des moments conviviaux et festifs, en faisant vivre notre village.

Lorsque des personnes partagent un engagement passionné autour d'un objectif commun, tout est possible.

Si vous partagez ces valeurs, venez rejoindre notre équipe Jeunesse/Animations.

Apportez vos idées et soyons créatifs ensemble !



Contact ☎ 06 77 58 34 08

Commémoration du 8 mai



Le 8 mai 2023, la France célèbre la victoire des Alliés et la fin de la seconde Guerre Mondiale en Europe. C'est un moment de mémoire qui honore tous les soldats morts au combat.

Nous vous donnons rendez-vous pour la cérémonie qui débutera **à 10h30 à la stèle Mignot puis à 11h, devant le Monument aux Morts** en présence de nos anciens combattants et des représentants de la Municipalité.

DES NOUVELLES DE NOS VIGNES...



Une mise en bouteilles dans le respect de la biodynamie

C'est une des caractéristiques de la biodynamie : la prise en compte des phases de la Lune et de son passage devant les constellations du zodiaque. Par exemple, la lune croissante favorise la vitalité de la plante tandis que la lune décroissante rehausse les arômes et le goût du fruit. Les jours-fruits et les jours-fleurs sont des journées idéales pour le soutirage, la filtration et l'embouteillage, et aussi pour la dégustation des bonnes bouteilles, en raison d'une lune descendante qui favorise la préservation des arômes.

C'est pourquoi, nous avons attendu, avec impatience, le mardi 11 avril 2023, car il réunissait tous ces éléments. Et c'est après un dur, mais heureux labeur (pas de chaîne mécanique pour la mise en bouteille, tout est manuel !), que nous avons pu réunir quelques 1 800 bouteilles pour notre première cuvée de l'année. Elle rassemble la récolte des jeunes vignes du Domaine à Guérard et les nouvelles vignes de Cessoy-en-Montois. C'est une cuvée de jeunes vignes, qui exprime le cépage et non le terroir.

On y compte 3 cépages différents, répartis comme suit : Chardonnay 57%, Viognier 40% et un soupçon de Fromenteau 3% (nom francilien historique du Pineau Gris dans les textes historiques).

Enfin, mais cela semble évident quand on travaille en biodynamie, on ne recourt ni au levurage, ni à la chaptalisation, ni au collage, ni à la filtration. En effet, la qualité des raisins vinifiés permet aisément de se passer d'agents extérieurs.

Aujourd'hui, les bouteilles se reposent car la mise en bouteille est une étape violente pour le jus. Il faut donc le laisser se remettre de ses émotions 😊

Bien-sûr, les bouteilles seront à la vente au caveau de la Maison de la Vigne et du Vin, au 30 rue de la Brosse, très prochainement.

Vinicolement vôtre, le Domaine Bois Brillant.

RESTONS EN CONTACT !

RESTEZ EN CONTACT AVEC VOTRE COMMUNE



www.guerard.fr



mairie@guerard.fr



mairie-guerard



Application smartphone PanneauPocket



Panneau Pocket est l'application mobile n°1 en France d'informations et d'alertes. Coupures de courant, alertes météo, fêtes du village, travaux sur la voirie... toutes les actualités autour de chez vous sont sur l'application Panneau Pocket.

UNE APPLICATION 100% ANONYME, 0% PUBLICITÉ ET 100% GRATUITE (OFFERTE PAR VOTRE MUNICIPALITÉ)



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de la commune
en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de la commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur
app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passer cette étape"

Fermetures exceptionnelles

- de votre Agence postale communale :
les 19 et 20 mai,
- de votre Mairie :
le 29 avril, les 6, 19 et 20 mai.